



# **REGLEMENT DU TRAIL DE SAINT HEAND**

## **DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026 : 18<sup>ème</sup> édition**



### **1- Acceptation du règlement**

Le règlement est valable pour les coureurs, quelle que soit le parcours choisi. Le fait de participer au Trail de Saint Héand implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement pourra être consulté sur le site Logicourse ainsi que sur place le jour de la compétition. Il pourra également être soumis à des modifications, la dernière version actualisée du règlement sera toujours disponible sur le site Logicourse.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant les départs, toutes modifications ou adjonctions.

### **2- Engagement du coureur**

Pour participer aux épreuves du Trail de Saint-Héand, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve,
- Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures.
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
- D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

### **3- Organisateurs**

Le trail de Saint Héand est une course à pied individuelle organisée par l'association 400 TEAM RAID NATURE et avec le soutien de la commune de Saint Héand.

Notre trail fait partie du challenge Saint Etienne Métropole running.

### **4- Points ITRA & UTMB**

Depuis 2025, deux parcours sont référencés ITRA et UTMB, vous permettant ainsi d'avoir des points ITRA et un index UTMB « 50K » pour le 50 kms et « 20K » pour le parcours 30 kms

## 5- Descriptif

Le trail de Saint Héand est une épreuve de course à pied en nature empruntant les sentiers et pistes des monts du Lyonnais, et traversent plusieurs communes.

Des poubelles de tri sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Il est obligatoire de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper et ne pas jeter vos détrit. Couper un sentier provoque une érosion dommageable du site et pourra justifier une disqualification.

### 5.1- Distances parcours

- 10km (270mD+) départ 10H00 (pas de barrière horaire)
- 14km (360mD+) départ 9H00 (pas de barrière horaire)
- 19km (600mD+) départ 8H → barrière horaire à 13h au gymnase de la salle Condelouse.
- 30km (875mD+) départ 7H30 → barrière horaire au ravitaillement de la Guithardière (KM23) à 11h.
- 50km (1372mD+) départ 6H → barrière horaire au gymnase de la salle Condelouse (KM30) à 11h  
→ barrière horaire au ravitaillement Rue de la Scierie (KM 41km) à 12h30.

Nota 1 : sur les courses 19/30/50km, une barrière horaire s'applique. Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ou après neutralisation du service course, ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Nota 2 : toute personne qui abandonne la course doit le signaler à un membre de l'organisation et venir rendre son dossard à l'arrivée. A défaut prévenir l'organisation au numéro de téléphone suivant 06-09-41-16-76.

### 5.2- Détails parcours

En 2026 tous les parcours ont été modifiés.

Les parcours traversants des propriétés privées, il ne sera pas possible de diffuser la trace de chaque parcours avant la remise des dossards. Il est en aucun cas possible de parcourir ces chemins privés exclusivement ouvert le jour de l'événement, un autre jour que pour le jour du Trail de Saint Héand.

## NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE DE RESPECTER CES ESPACES PRIVES

Toutes les courses sont au départ et arrivent à la Salle Condelouse de Saint Héand

- Parcours 50 km : 70% de chemin, 30% de terrain goudronné
- Parcours 30 km : 76% de chemin, 24% de terrain goudronné
- Parcours 19 km : 75% de chemin, 25% de terrain goudronné
- Parcours 14km : 67% de chemin, 33% de terrain goudronné
- Parcours 10 km : 66% de chemin, 34% de terrain goudronné

### 5.3- Balisage parcours

Les parcours en boucle seront entièrement balisés par un système de rubalise de couleur bleu et bandes réfléchissantes sur les zones de nuit, complété par un marquage au sol biodégradable de couleur orange. Certaines portions sont communes aux différents parcours avec des signaleurs ou pancartes pour indiquer les bifurcations.

Tout au long des parcours, des bénévoles seront présents sur les zones stratégiques. Sur les rares portions de route, les concurrents sont tenus de respecter le code de la route

- 1 course joelette sur le 14km (départ 9H00 derrière le départ). Inscription sur Logicourse.  
Prix : 5€ pour chaque membre de l'équipage (puce sur la joelette et non sur les coureurs). Donner un nom à votre équipe sur Logicourse.

## 6- Inscriptions

### 6.1- Modalités

Ouverture des inscriptions le **1er septembre 2026**

Inscription sur le site : **[www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr)**

Clôture des inscriptions en ligne le **vendredi 6 novembre à minuit**

Le nombre d'inscrits en 2026 sera limité à **1500 coureurs**

Une fois la capacité maximale atteinte, les inscriptions seront définitivement closes. Pas de bourse aux dossards, pas de liste d'attente !

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.  
Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées  
Fournir une photocopie de la licence (ou scannée sur le site [logicourse.fr](http://logicourse.fr))

Ou

- D'une attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (accessible à partir du 1er avril 2024). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Il vous sera demandé de télécharger votre PPS sur le site [logicourse.fr](http://logicourse.fr).

Aucun autre document ne peut être accepté.

Les concurrents qui n'auront pas leur dossier à jour le jour de l'épreuve, ne pourront pas prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

**Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de la remise des dossards.**

## 6.2- Catégories

Catégories valables à partir du 01 janvier 2026.

Inscription autorisée à partir de la catégorie Cadet née en 2011.

- Cadets 2010 et 2011 → inscription possible uniquement sur le 10km,
- Juniors 2008 et 2009 → inscription possible uniquement sur les 10, 14 et 19km

Pour les mineurs une **AUTORISATION PARENTALE EST OBLIGATOIRE et à fournir lors de l'inscription.**

## 6.3- Coût Inscription

- 10 km : 12€
- 14 km : 15€
- 19 km : 20€
- 30 km : 25€
- 50 km : 40€

Nota : **AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE DES FRAIS D'INSCRIPTION** (sauf interdiction d'organiser la course par la préfecture dû à un nouveau risque covid19. Le cas échéant le remboursement sera effectué par LOGICOURSE)

## 6.4- Retrait des dossards

Ouverture du retrait des dossards au gymnase Condelouse à Saint Héand

Le **samedi 7 Novembre** à partir de 16H et jusqu'à 18H

Le **dimanche 8 Novembre** à partir de 5H30 pour le 50km et 6H30 pour les autres courses.

Fermeture retrait des dossards, 30 minutes avant le départ de la course.

Le dossard devra être placé devant sur la poitrine et visible entièrement

Chaque coureur doit avoir ses propres épingles pour le dossard

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

## 7- Matériel

- Un gobelet : aucun verre ne sera distribué sur les zones de ravitaillement
- Les bâtons sont **interdits** sauf sur le 30 KM et le 50 KM
- Lampe frontale pour le 50 KM
- Téléphone portable avec le N° du PC course pré-enregistré : 06-09-41-16-76

## 8- Ravitaillements

- 10 km : ravitaillement complet à l'arrivée.
- 14 km : liquide + solide au km 6,6 (Les Aliziers)
- 19 km : liquide + solide au km 8,2 (Les Aliziers),
- 30 km : liquide + solide au km 11 (Les Aliziers), liquide + solide au km 23 (La Guithardière/M23),
- 50 km : liquide + solide au km 11 (Les Aliziers),  
liquide + solide au km 23 (La Guithardière/M23),  
liquide au km 30 (Condelouse),  
liquide + solide au km 41,2 (Route de la Scierie).
- Un ravitaillement complet à l'arrivée de toutes les courses à la salle Condelouse de Saint Héand.

Nota : Chaque participant sera vigilant à ne jeter aucun déchet au sol (poubelles aux ravitaillements ou à garder sur soi), **pensez à l'environnement !**

## 9- Résultats et récompenses

- Pour tous les coureurs un lot concurrent sera offert.
- Pour les 3 premiers Homme et Femme de chaque course : 10KM, 14KM, 19KM, 30km, et 50KM, un lot issu de notre partenaire.
- Par tirage au sort (effectué juste avant le départ), de nombreux lots issus de nos différents sponsors (très rares en ces temps difficiles !)

Nota : Tous lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à une réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

### Horaires de remise des récompenses.

La remise des récompenses aura lieu au niveau du Podium de la salle Condelouse.

- 10km : 11H30
- 14km : 11H00
- 19km : 10H30
- 30km : 10H30
- 50km : 11H30

Chaque coureur **Finisher**, pourra voir son temps et son classement immédiatement à l'arrivée sur l'écran télé.

Les Résultats seront également affichés en plusieurs exemplaires près de la zone d'arrivée et du Podium.

Les résultats seront disponibles dès l'après-midi sur le site de **Logicourse.fr**.

## 10- Infrastructures d'accueil

Des aires de stationnement dans le village de Saint Héand seront mises à disposition des participants.  
Une signalétique sera effectuée pour indiquer la direction de ces aires ainsi que des infos via les réseaux sociaux.  
Le stationnement sauvage sera interdit, nous vous demandons de respecter le cadre de vie des Héandais.

L'accès aux douches ne sera pas disponible.

## 11- Responsabilité civile et Assurance

L'association souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.  
Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais engageants sa responsabilité.

Perte ou vol : en aucun cas l'association 400 TEAM RAID NATURE ne sera tenue responsable.

## 12-Sécurité

En cas d'accident, les concurrents se doivent secours et entraide.  
Le cas échéant, protéger la personne, alerter l'organisation auprès du signaleur le plus proche (ayant les numéro du PC course, des secouristes, ambulance et médecin), à défaut prévenir directement l'organisation (tel :06-09-41-16-76)

Un DPS (dispositif prévisionnel de secours) a été élaboré et déposé en préfecture.

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard.  
A défaut prévenir l'organisation (tel :06-09-41-16-76)

Par mesure de sécurité le « CANI CROSS » est **INTERDIT** sur les différentes courses du Trail de Saint Héand.

## 13- Modifications du parcours et des barrières horaires

En cas de mauvaises conditions météorologiques, ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter ou de neutraliser l'épreuve en cours, de modifier les barrières horaires, les parcours et les postes de secours ou de ravitaillement. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie ou de neige, fort risque orageux ou de tempête, ...) le départ pourra être reporté de quelques heures.

## 14- Droit à l'image

Tout concurrent du TRAIL de Saint Héand renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de celle-ci.